



**Cour  
Pénale  
Internationale**  
**International  
Criminal  
Court**

Le Bureau du Procureur  
The Office of the Prosecutor

Mme Fatou Bensouda  
Procureur de la Cour pénale internationale

## 19<sup>e</sup> session de l'Assemblée des États parties

### Séance plénière

Remarques

*La version prononcée fait foi*

Monsieur le Président de l'Assemblée,  
Monsieur le Vice-Président de la Cour pénale internationale, juge Perrin de Brichambaut,  
Monsieur le Greffier,  
Mesdames et Messieurs les Ministres,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs les délégués,  
Mesdames et Messieurs les représentants de la société civile,  
Mes chers amis, d'ici et d'ailleurs, que vous soyez présents ici physiquement ou en ligne,

C'est un honneur pour moi de prendre la parole devant l'Assemblée des États parties (l'« Assemblée ») à l'occasion de l'ouverture de cette 19<sup>e</sup> session exceptionnelle.

Nous nous réunissons au terme d'une année sans précédent et particulièrement riche en événements.

Si l'on devait résumer en quelques mots le leitmotiv de la Cour pénale internationale (la CPI ou la « Cour ») en 2020, ce serait la résilience et la détermination face à l'adversité.

Pour commencer, la crise sanitaire mondiale due à la pandémie de COVID-19 survenue en début d'année a eu de lourdes répercussions sur notre façon de travailler et de communiquer. La Cour dans son ensemble a dû s'adapter rapidement aux nouvelles circonstances et ajuster ses méthodes de travail afin de s'assurer de la continuité de ses activités, tout en veillant à la sûreté et au bien-être des membres de son personnel et d'autres interlocuteurs avec lesquels nous collaborons. La résilience dont la Cour a fait preuve face à cette pandémie mondiale est à elle seule tout à fait remarquable.

La pandémie n'a toutefois pas été la seule épée de Damoclès qui a pesé sur nous en 2020 et qui a rongé notre temps, notre énergie et nos ressources. Comme nous le savons tous, au cours de l'année écoulée, la Cour, et mon Bureau, en particulier, ont fait l'objet de menaces, d'attaques et de sanctions sans précédent et tout à fait inacceptables pour s'être acquittés honorablement du mandat dont ils étaient investis par le Statut de Rome.

De ce fait, 2020 restera également dans les annales de cette institution comme une année où nos valeurs et nos engagements communs à l'égard du Statut de Rome auront été mis à rude épreuve par de puissantes forces déterminées à porter atteinte à la Cour afin de se soustraire à un examen juridique justifié au regard du Statut. Là encore, je pense que la Cour et le système instauré par le Statut de Rome dans son ensemble ont démontré leur capacité de résilience face à de telles manœuvres.

Aux prises avec ces premières historiques et leurs multiples facettes, la Cour a en outre mené des activités très soutenues et déployé des efforts accrus dans le cadre de l'Examen de la Cour par des experts indépendants et de l'exercice de son mandat avec sept affaires actuellement en cours qui en sont à différents stades de la procédure.

Rien que cette année, il y a notamment eu les transferts de MM. Abd-Al-Rahman et Gicheru à la Cour, les préparatifs en vue du procès dans l'affaire *Yekatom et Ngaïssona*, le début du procès dans l'affaire *Al Hassan*, et un procès qui touche à sa fin dans l'affaire *Ongwen*, avec un verdict prévu pour février 2021. Nous espérons que les dossiers solides que nous présenterons nous permettront d'obtenir d'autres condamnations à l'instar de celles obtenues dans les affaires *Katanga*, *Ntaganda* et *Al Mahdi* – qui résultent de la stratégie axée sur la qualité adoptée par le Bureau au début de mon mandat, afin de s'assurer de remporter des succès à l'audience, et ont tenu compte des ajustements et des améliorations que nous avons mis en œuvre depuis lors.

De plus, les progrès accomplis par mon Bureau dans les situations faisant l'objet d'enquêtes actives, en particulier les perspectives de coopération au Soudan à la suite de la première visite de membres du Bureau à Khartoum depuis 2007, le nombre d'examen préliminaires clos récemment ou sur le point d'aboutir, et la réalisation prévue d'autres objectifs témoignent de la détermination et de l'engagement de mon Bureau à produire des résultats. Nous préparons le terrain du mieux que nous le pouvons pour une transition harmonieuse des responsabilités à mon successeur avant le deuxième semestre de 2021.

Monsieur le Président,

Il s'agit de ma dernière allocution d'ouverture à l'Assemblée en qualité de Procureur de la CPI.

Il y a précisément neuf ans ce mois-ci, lorsque j'ai été élue Procureur de la CPI par consensus, je ne me faisais aucune illusion quant à l'ampleur de la tâche qui m'attendait. Les fonctions de Procureur sont très exigeantes et d'une incroyable complexité. Son mandat s'accompagne d'une grande responsabilité et requiert beaucoup de courage.

À mon successeur, quel qu'il soit, et à ceux qui l'éliront, j'aimerais préciser qu'occuper les fonctions de Procureur demande un dévouement inconditionnel axé sur la quête de justice pénale internationale, sans crainte ni parti pris, surtout dans l'adversité, et l'engagement d'accomplir son mandat honorablement et en toute intégrité, malgré la complexité et l'ampleur de la tâche, un mandat qui est le plus souvent sans précédent dans la mesure où les enquêtes et les examens préliminaires portent sur des situations dans le monde entier.

Au cours de mon mandat, je me suis efforcée de rester fidèle à ces convictions afin de servir au mieux le Statut de Rome.

On me demande souvent quel a été le plus grand défi que j'ai eu à relever au cours de mon mandat. Si l'un des défis majeurs a été le cadre politique ainsi que d'autres conditions extérieures avec lesquels le Bureau a dû composer, je dirais que l'inadéquation des ressources allouées au Bureau a sans doute été l'un des principaux obstacles que j'ai rencontrés.

Je le dis en toute franchise – et les déclarations que j'ai faites devant vous chaque année pourront en attester – et vous fais part de mon sentiment en toute honnêteté sur les objectifs fondamentaux de la Cour, compte tenu des attentes des États, de la société civile et des victimes, ainsi que d'autres

parties prenantes, et de mes réelles inquiétudes quant à ce dilemme qui deviendra de plus en plus difficile à résoudre si la question n'est pas réglée dans les meilleurs délais.

Ce tiraillement souligne le besoin urgent de tenir des discussions stratégiques, avec les États parties notamment, en dépassant les notions d'achèvement et de hiérarchisation des affaires tout en reconnaissant l'importance de ces deux concepts qui font également l'objet d'une réflexion au sein de mon Bureau.

La fâcheuse situation dans laquelle nous nous trouvons compte tenu des restrictions que nous subissons en termes de capacité montre bien les disparités qui existent entre les ressources dont dispose mon Bureau et les exigences toujours plus grandes auxquelles il doit satisfaire.

Nous ne pouvons pas nous contenter d'espérer que ce décalage disparaîtra ni nous voiler la face.

Il s'agit d'une situation qui exige non seulement des efforts de hiérarchisation de la part du Bureau, que nous sommes déterminés à poursuivre, mais aussi l'ouverture de franches discussions avec l'Assemblée des États parties, et d'autres parties prenantes du système mis en place par le Statut de Rome, afin d'évaluer les véritables besoins en ressources de la Cour pour pouvoir remplir efficacement son mandat. Nous ne parviendrons pas à réaliser le grand écart qui nous est actuellement demandé pendant longtemps.

Le document de politique générale sur la clôture des situations que mon Bureau finalise actuellement exposera dans les détails les circonstances dans lesquelles le Bureau achèvera ses activités dans le cadre des situations pour lesquelles la Cour exerce sa compétence, et ce, en vertu des pouvoirs discrétionnaires que les dispositions du Statut confèrent au Procureur. Ce document, qui vise à répondre aux préoccupations en matière de capacité, pourra ainsi contribuer à améliorer la planification des ressources nécessaires dans une situation donnée, et à mieux prévoir les transferts de ressources vers d'autres situations.

Toutefois, cette politique ne sera pas non plus une panacée, et les décisions portant sur la clôture des affaires ne doivent en aucun cas être prises de manière arbitraire, surtout à l'égard de situations dans lesquelles des procédures sont toujours en cours ou des mandats d'arrêt encore en suspens. En effet, la longue période sur laquelle s'étendent les activités résiduelles liées aux différentes affaires découlant d'une situation signifie qu'il peut se passer beaucoup de temps avant qu'il ne soit possible de véritablement considérer la situation comme achevée.

Dans le même ordre d'idée, j'aimerais aborder la question des examens préliminaires.

L'année dernière, devant l'Assemblée, j'ai annoncé mon intention de parvenir, dans la mesure du possible, à des décisions à l'égard de tous les examens préliminaires en cours avant la fin de mon mandat. Comme vous l'avez certainement relevé d'après mes annonces récentes à l'égard des situations en Iraq/Royaume-Uni, au Nigéria et en Ukraine, nous sommes plutôt sur la bonne voie. Le rapport du Bureau sur les activités menées en 2020 en matière d'examen préliminaire sera publié très prochainement et vous fournira plus de détails quant à l'intensité des efforts déployés à l'égard

de ce pan crucial de notre travail. Nous aurons l'occasion d'en débattre plus en détail demain, au cours de la réunion virtuelle en marge de l'Assemblée.

S'agissant des examens préliminaires récemment achevés à l'égard du Nigéria et de l'Ukraine, nous prendrons plusieurs décisions stratégiques et opérationnelles se rapportant à la hiérarchisation de la charge de travail du Bureau en tenant compte de ses capacités opérationnelles et du fait que plusieurs examens préliminaires ont atteint le même stade ou s'en approchent. Comme je l'ai mentionné, la situation dans laquelle nous nous trouvons en termes de ressources disponibles est très tendue et a besoin d'être rectifiée.

J'ai par ailleurs l'intention d'aborder ces questions avec mon successeur dès qu'il sera élu, lors des discussions que je compte avoir pendant la période de transition. Entre-temps, le Bureau continuera de prendre les mesures qui s'imposent pour garantir l'intégrité des futures enquêtes.

Mon objectif, à ce titre et à bien d'autres égards, est de tout mettre en œuvre pour que mon successeur puisse poursuivre notre action dans les meilleures conditions possibles.

Monsieur le Président,

Il me tient à cœur de transmettre, lorsque je quitterai mes fonctions, un Bureau qui soit irréprochable à tous les niveaux, tant en termes d'efficacité que de comportement professionnel.

Pour parvenir à cette fin, il convient dans un premier temps d'élaborer des stratégies et politiques mûrement réfléchies, en s'appuyant sur les enseignements tirés de l'expérience acquise, puis de les mettre en œuvre et de les appliquer. Les plans stratégiques adoptés successivement par mon Bureau depuis 2012 tout comme les diverses politiques promulguées par ce dernier en matière d'examen préliminaire, de sélection et de hiérarchisation des affaires, de crimes sexuels et à caractère sexiste, de crimes commis contre des enfants ou ayant un impact sur eux, auxquelles viendront s'ajouter prochainement une politique relative à la clôture des situations visées par une enquête et une politique relative à la protection du patrimoine culturel dans le cadre légal du Statut de Rome, témoignent de cet engagement.

Nous avons en outre amélioré nos mécanismes de contrôle de la qualité, rationalisé et renforcé nos procédures administratives, amélioré la transparence de nos activités et mobilisé des efforts importants pour promouvoir au sein du Bureau une culture organisationnelle positive, en adoptant notamment un Code de conduite qui a été accompagné de formations obligatoires et en adoptant des valeurs fondamentales : « Dévouement, Intégrité et respect ». Nous avons appliqué une approche cohérente et systématique afin de veiller au respect, par les membres du Bureau, des normes les plus exigeantes en matière de déontologie et nous avons régulièrement pris des mesures concrètes afin d'enquêter, et demander, lorsque cela était justifié, aux personnes qui avaient enfreint ces normes de rendre des comptes conformément au cadre réglementaire de la Cour concernant le comportement du personnel.

J'ai toujours été convaincue de l'importance cruciale de la déontologie qui doit guider le comportement de chaque membre d'un organe chargé des poursuites, à plus forte raison lorsque le

mandat de ce dernier revêt une importance aussi cruciale que le nôtre. Cette conviction a trouvé son expression dans la pratique, comme en témoigne notre bilan.

Permettez-moi à présent de passer à l'Examen de la CPI par des experts indépendants.

Dès le départ, nous avons considéré ce processus, au sein du Bureau, comme une initiative nécessaire dans la vie de la CPI, qui correspond pleinement à notre philosophie et à notre volonté de remplir efficacement la mission qui nous a été confiée et à notre perpétuelle quête d'excellence.

Nous considérons l'examen réalisé par les experts indépendants comme une source d'inspiration et nous comptons utiliser les recommandations concrètes et réalistes de ces derniers en gardant à l'esprit cet objectif global.

La notion d'amélioration perpétuelle est au centre de nos préoccupations – je regrette seulement que les experts aient décidé d'occulter dans leur rapport les mécanismes et procédures qui donnent entière satisfaction à la Cour. Ces informations auraient pu apporter des éléments contextuels fort utiles à nos parties prenantes dans leur analyse et leur interprétation des domaines dans lesquels des lacunes ont été identifiées.

Après avoir examiné le rapport, des membres de mon Bureau dressent actuellement la liste des recommandations prioritaires susceptibles d'être mises en œuvre à court terme et à long terme et identifient celles qui, d'après notre expérience, ne permettront pas objectivement d'accroître l'efficacité de nos opérations mais produiront l'effet inverse. En ce qui concerne certaines recommandations qui ne seront peut-être pas adoptées, nous tenterons de comprendre les motifs pour lesquels elles ont été faites pour vérifier s'il existe des motifs légitimes justifiant certaines améliorations. Un rapport complet sera rendu public au cours du premier trimestre de 2021.

Nous sommes déterminés à mener des consultations auprès des représentants des États parties et de la société civile, qui ont été les principaux instigateurs de cet examen, afin de faire avancer ce processus.

Si vous me le permettez, j'espère que les prochaines phases du processus d'examen donneront également lieu à des discussions fructueuses entre les États parties quant à la manière dont ils peuvent, à titre individuel, soutenir plus efficacement l'action de mon Bureau et plus largement celle de la Cour, en déployant par exemple des efforts qui permettraient d'apporter une coopération plus concrète, notamment dans le cadre des activités du Bureau, concernant une large gamme de formes d'assistance et de sources de preuve.

L'action du Bureau du Procureur ne résulte pas uniquement de décisions prises unilatéralement.

Tout au long de mon mandat de Procureur, nous avons, me semble-t-il, bâti une relation de confiance et de respect mutuel avec l'Assemblée et ses États parties, ainsi qu'avec les représentants de la société civile. Nous avons pu bénéficier mutuellement d'échanges basés sur la transparence et un dialogue éclairé.

Nous avons eu l'occasion d'aborder la question des attaques et menaces dont la Cour a fait l'objet à plusieurs reprises cette année.

Toutes les personnes ici présentes ont reconnu que les mesures prises par l'administration des États-Unis étaient inacceptables. Je remercie vivement le Président de l'Assemblée des États parties et tous ceux qui se sont prononcés à ce sujet au travers de déclarations communes, de témoignages de soutien individuels ou qui ont apporté toute forme de soutien à la Cour et à moi personnellement.

Ces mesures ne constituent pas seulement une attaque contre la Cour et le système instauré par le Statut de Rome mais un affront politique direct à l'égard des États parties et un dangereux précédent pour un système international fondé sur des règles communes.

J'espère sincèrement que les États-Unis renonceront à leur politique antagoniste agressive à l'égard de la Cour. Ce genre de manœuvres ne peut servir les intérêts de quiconque. En attendant, il est crucial que les États parties demeurent vigilants et suivent de près cette situation, d'autant que nous ne pouvons pas exclure une intensification de ces mesures.

Monsieur le Président,

Au moment où je conclus ma dernière allocution en tant que Procureur devant cette auguste assemblée, je me souviens des paroles prononcées à l'occasion de mon élection.

J'avais déclaré que, mon statut de candidate ayant recueilli le consensus au sein du groupe africain ne m'empêcherait pas de représenter les intérêts de tous les États parties et de remplir mon mandat avec dévouement et détermination en toute indépendance et impartialité.

Au cours de mon mandat en tant que Procureur, j'ai fait tout ce qui était en mon pouvoir pour être à la hauteur de la confiance et des responsabilités que vous m'avez confiées en m'acquittant de ce mandat crucial du mieux que je pouvais, en respectant toujours le cadre juridique fixé par le Statut de Rome, avec intégrité, indépendance et impartialité et en gardant toujours à l'esprit la détresse des victimes et des communautés touchées.

Nous ne sommes pas parfaits – quel organe chargé des poursuites pourrait se targuer de l'être – mais n'avons pas ménagé nos efforts, au sein du Bureau du Procureur, pour nous perfectionner constamment, pour renforcer l'efficacité de nos méthodes de travail, de nos opérations et des efforts que nous déployons pour lutter contre l'impunité.

En toute objectivité, le Bureau du Procureur est aujourd'hui une version considérablement améliorée de ce qu'il était il y a neuf ans, et il a, tout à son honneur, obtenu de très bons résultats grâce à la compétence de son personnel, à un esprit tenace et à des objectifs clairement définis. Je suis fière de ce que nous avons accompli ensemble au sein du Bureau et des démarches de perfectionnement continu que nous avons entreprises.

Je suis également fière d'avoir pu démontrer, en paroles et en actes, que nous poursuivons toujours, *sans crainte ni parti pris*, la mission dont nous avons été investis, conformément au Statut de Rome et

à ses objectifs louables et nous mettrons tout en œuvre pour que la cause de la justice internationale ne soit pas sacrifiée sur l'autel de l'opportunisme politique.

Je suis convaincue que la sincère détermination de l'Assemblée en faveur de la réalisation des objectifs du Statut de Rome et des valeurs qu'il véhicule, au travers de ses décisions notamment, continuera de faire avancer la cause de la justice pénale internationale, grâce à votre soutien dans les années et les décennies à venir.

Je vous remercie de m'avoir donné la possibilité d'assumer les fonctions de Procureur en votre nom et de votre soutien sans faille. | **Bureau du Procureur**